

RÉGLEMENTATION DT-DICT PASSAGE DE L'EXAMEN AIPR - ENCADRANT

LES OBJECTIFS DU STAGE :



- Comprendre l'essentiel de la réglementation DT-DICT
- Réussir le passage de l'examen AIPR

PROGRAMME DE FORMATION



PUBLIC VISÉ

Encadrants : collaborateurs de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, questions-réponses, documentation.
Quiz.
QCM individuel.



1 jour (7 heures)



INTER : 345 euros HT
INTRA sur devis



Bénédicte EICHOLZ
Tel : 06 35 66 21 15
benedicte.eicholz@paramaribo.fr

Essentiel de la réglementation

- Réseaux, travaux et territoires concernés par la réforme anti-endommagement
- Présentation des trois grands types de chantiers, au sens de la règle, et les procédures associées (régime général, régimes particuliers : DT-DICT conjointe, ATU)
- Responsabilités des 3 acteurs du décret : maître d'ouvrage, exploitant de réseaux et exécutant de travaux
- Présentation du guichet unique et des prestataires d'aide
- Définition des classes de précision des plans
- Définition de plans exploitables

Vérification des pièces d'un marché de travaux et adaptation des techniques utilisées

- Prix pour mémoire au BPU (suivant la norme (XPS 70-003-1)
- Détail des fiches techniques du guide d'application adaptées au métier des stagiaires
- Approfondissement de la notion d'incertitude liée à la manœuvre de l'outil utilisé
- Présentation des techniques d'approches autorisées à proximité des réseaux (techniques douces)
- Reconnaissance des limites d'utilisation fixées pour chaque technique de travaux à proximité des réseaux sensibles enterrés et les précautions à prendre au voisinage des réseaux électriques aériens

Préparation de chantier

- Eléments à établir par l'exécutant avant de débiter le chantier et vérification du MOE
- Etablissement des DICT, analyse des plans et des récépissés des DICT

Règles de marquage-piquetage de début de chantier

- Présentation d'un compte rendu marquage-piquetage type

Vie du chantier

- Les documents indispensables
- Cas du droit de retrait et du point d'arrêt : dans quel cas et quelle procédure, sollicitation des exploitants, rôle du MOA et délégation au MOE
- Cas de dommage sur un réseau : constat contradictoire imposé par la réglementation
- Règle de prévention : règle des 4A

Cas particuliers DT-DICT conjointe et ATU

- DT-DICT conjointe : champ d'application, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage et de l'exécutant, modalités de mise en œuvre, dérogations au régime général, ...
- ATU : champ d'application, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage et de l'exécutant, modalités de mise en œuvre, dérogations au régime général, ...

Examen AIPR

